

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 février 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**

Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no.1
Régis Soucy, conseiller du district no.2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no.4
Sébastien Landry, conseiller du district no.5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no.6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Boucher, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00 après récitation de la prière.

RÉS.01.02.15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 15.a) Autoriser demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- 15.b) Autoriser achat d'un camion Chevrolet 2011 / Renaissance Automobiles Inc.- 18 900.\$ + tx – Fonds de roulement.
- 15.c) Autoriser aide financière / C.L.A.P.E. de Cap-Chat – 500.\$ - Budget rég.

ET en reportant à une séance ultérieure le point suivant :

- 11. Mandater ingénieur pour préparation de la programmation 2014-2018 du Programme TECQ / MRC de La Matanie - Budget TECQ.

RÉS.02.02.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JANVIER 2015

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 6 janvier 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2015.

RÉS.03.02.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6187 à #6206 (#6193-annulé)** ainsi que **#28312 à #28366**, pour un montant total de **120 077.61\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

RÉS.04.02.15

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat possède un *réseau routier municipal* de plus de cinquante kilomètres;

ATTENDU QUE la majorité du réseau routier sous la juridiction de la municipalité nécessite des *réparations majeures*;

ATTENDU QUE *plusieurs tronçons de route de la municipalité servent d'accès à la population régionale* (secteur Éolien, Auberge de montagne des Chic-Chocs – SÉPAQ, usines du Parc industriel, amateurs de pêche et de chasse, etc...);

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'impossibilité de procéder à la réfection et aux réparations requises des routes et chemins municipaux sans l'obtention d'une aide financière importante;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat demande au Ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, une **aide financière** de l'ordre de **300 000.\$**, pour répondre aux besoins criants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat demande au gouvernement du Québec de lui accorder, pour l'exercice financier 2015, une aide financière importante afin de permettre l'exécution des travaux urgents à son réseau routier municipal.

ADOPTÉ

RÉS.05.02.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / RÉSEAU COLLECTIF GIM – 1 651.53\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **autorise le paiement de la facture (1530-AUTOM du 01-01-2015) du Réseau collectif G.I.M.** pour le service d'accès au réseau RCGIM, au montant de **1 651.53\$ + taxes**, et ce, pour la période s'échelonnant du **1^{er} janvier au 30 juin 2015**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.06.02.15

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION / CENTRE DE VILLÉGIATURE – MAISON DU GARDIEN – 411.68\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **VERSE** au **Centre de villégiature-Maison du Gardien**, un montant de l'ordre de **411.68\$** représentant le coût des dépenses d'électricité pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2014 servant à l'éclairage du Phare de Cap-Chat; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.07.02.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE DU TRANSFERT DE DOCUMENTS / BPR GROUPE-CONSEIL - 3 745.71\$ + TX – SUBVENTION TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a mandaté, en juin 2014, la firme « Les Solutions IDC Inc. » pour la préparation de documents d'appel d'offres concernant le Projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme son mandat, la firme « Les Solutions IDC Inc » a besoin des documents en version numérisée;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-conseil possède tous les documents de la municipalité relatifs au Projet d'aqueduc, égouts, voirie, interception et traitement des eaux usées et qu'il est nécessaire de transmettre les données numérisées à la firme « Les Solutions IDC Inc. » afin que cette dernière procède dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (#10015594 du 15-01-2015)** de **BPR Groupe-conseil** relative à l'assistance technique du transfert de documents numérisés dans le cadre du Projet d'assainissement des eaux usées, au montant de **3 745.71\$ + taxes**; le coût étant approprié à même la **subvention du Programme TECQ**.

ADOPTÉ

RÉS.08.02.15

AUTORISER L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES / BFL CANADA – 22 123.\$ TX INCL. ET L'UMQ – 9 813.\$ - BUDGET RÉG. 2015 / ABROGER RÉS. 31.12.14

ATTENDU QUE conformément à la Loi, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures en assurance de dommages pour les municipalités composant le Regroupement Bas-Saint-Laurent-Gaspésie;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 10 novembre 2014;

ATTENDU QU'un rapport complet d'analyse des soumissions daté du 12 novembre 2014 a été déposé par René Laporte & Associés et qu'il y est recommandé d'octroyer le contrat à la société BLF Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Cap-Chat, pour la période du **31 décembre 2014 au 31 décembre 2015**, à la société **BFL Canada**;
- **DE VERSER** à la société **BFL Canada**, pour le terme **2014-2015**, un montant de l'ordre de **vingt deux mille un cent vingt-trois dollars (22 123.\$) incluant les taxes**;
- **DE VERSER** à l'**Union des municipalités du Québec (UMQ)**, pour le terme **2014-2015**, une quote-part de **neuf mille huit cent treize dollars (9 813.\$)**;
- **D'APPROPRIER** le coût de cette dépense au **budget régulier 2015**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la résolution no. 31.12.14.

ADOPTÉ

RÉS.09.02.15

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que **M. RICHARD ÉMOND**, conseiller du district no.4, **soit et est mandaté** comme *représentant municipal* pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.10.02.15

APPROUVER DÉPENSES POUR TRAVAUX RUES DES FONDS ET DES ÉRABLES / 15 000.\$ - SUBVENTION MTQ

CONSIDÉRANT QUE le **Ministre des Transports du Québec**, M. Robert Poëti, a accordé à la Ville de Cap-Chat une **subvention de l'ordre de 15 000.\$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a donc procédé à l'exécution de travaux de signalisation, remplacement d'accotement, reprofilage de fossés, travaux de gravelage, marquage de rues, etc. aux endroits suivants, soient les rues des Érables et des Fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que :

- Le Conseil **APPROUVE** les dépenses pour les travaux exécutés aux rues mentionnées ci-dessus pour un montant subventionné de 15 000.\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

-Les travaux **ont été exécutés** conformément aux présentes dépenses sur les rues des Érables et des Fonds dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Il est, de plus, résolu que le coût des dépenses est approprié à la **subvention du ministère des Transports du Québec**.

ADOPTÉ

RÉS.11.02.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION DE TAXE FONCIÈRE POUR TOUTES NOUVELLES CONSTRUCTIONS D'HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district no.3, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** établissant un **Programme de revitalisation visant à accorder une subvention de taxe foncière pour toutes nouvelles constructions d'habitation unifamiliale sur le territoire de la Ville de Cap-Chat.**

ADOPTÉ

RÉS.12.02.15

AUTORISER DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu de présenter une demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉ

RÉS.13.02.15

AUTORISER ACHAT D'UN CAMION CHEVROLET 2011 / RENAISSANCE AUTOMOBILES INC. – 18 900.\$ + TX – FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le camion ¾ de tonne présentement utilisé par les employés du Service de la voirie ne répond plus aux besoins de la municipalité et sera mis en vente dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE le camion GMC 2009 du Directeur des travaux publics sera dorénavant utilisé par les employés du Service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit donc procéder à l'achat d'un nouveau camion pour son Directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'un **camion Chevrolet – Silverado – 2011**, numéro de série **1GCRKREA3BZ264061**, du garage Renaissance Automobiles Inc. de Sainte-Anne-des-Monts, au montant de **18 900.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **Fonds de roulement** et le remboursement effectué de la façon suivante sur une **période de cinq (5) ans**, à savoir :

- 10 septembre 2016 : 3 968.53\$
- 10 septembre 2017 : 3 968.53\$
- 10 septembre 2018 : 3 968.53\$
- 10 septembre 2019 : 3 968.53\$
- 10 septembre 2020 : 3 968.52\$

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier** soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'achat dudit camion.

ADOPTÉ

RÉS.14.02.15

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE / C.L.A.P.E. DE CAP-CHAT – 500.\$- BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de l'organisme, le C.L.A.P.E. de Cap-Chat, pour la tenue d'activités hivernales 2015 sur les Sentiers de l'Estuaire de la Rivière Cap-Chat;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la population locale et avoisinante et qu'un bon nombre de participants s'adonnent aux activités organisées par ledit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **VERSE** une aide financière de l'ordre de **500.\$** au **Comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement de Cap-Chat (C.L.A.P.E.)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h57 et il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

YVES BOUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER